

LES AVANCÉES DE LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES SUR
L'ÎLE DE MONTRÉAL – 9 JUIN 2016

Questions d'ordre général

- 1- Quelles informations ou outils supplémentaires vous seraient utiles pour votre pratique?
- 2- À la lumière de votre pratique, auriez-vous des suggestions qui pourraient améliorer les services de reconnaissances des acquis et des compétences sur l'île de Montréal et ailleurs au Québec?

Questions spécifiques à la RAC et à la RCMO

- 3- Mon diplôme obtenu par la RAC aura-t-il la même valeur que celui de la personne qui obtient son diplôme à la suite de ses études régulières?

Oui Non

Est-il reconnu par les employeurs?

Oui Non

Réponse :

Oui, le diplôme ou l'attestation obtenu via la RAC est reconnu par les employeurs. En effet, ce diplôme ou cette attestation est exactement le même que celui délivré aux étudiants réguliers (ou de la formation continue) des établissements scolaires. Un relevé des apprentissages (FP) ou bulletin de notes (FT) atteste de la réussite des évaluations. Le diplôme, le relevé des apprentissages ou le bulletin de notes ne porte aucune mention particulière à l'effet que les compétences ont été reconnues au cours d'un processus de RAC. Ceci, parce que les évaluations réalisées dans le cadre d'un processus de reconnaissance sont tout aussi rigoureuses que les évaluations régulières faites en classe.

- 4- Suis-je admissible aux prêts et bourses lorsque je fais une démarche de RAC?

Oui Non

Réponse :

Non, car la personne poursuivant une démarche de RAC n'est pas considérée aux études.

En FP, la personne y a droit lors de l'acquisition de la formation manquante. Ceci, si la personne est réputée en formation manquante, à raison d'un minimum de 15 heures par semaine, dispensées par un centre de formation professionnelle (formation en classe, à distance, classe virtuelle, etc.).

En FT, la personne n'y est pas admissible, même lors de l'acquisition des compétences manquantes, à moins qu'elle ne soit, d'autre part, inscrite à un nombre suffisant de cours qui lui permettent d'être admissible.

- 5- J'ai plusieurs preuves que je possède 25 ans d'expérience comme coiffeur. Dois-je vraiment passer des évaluations pour démontrer concrètement mes compétences afin d'obtenir soit un CQP par la RCMO ou encore un DEP par la RAC?

Oui Non

Réponse :

Peu importe le nombre d'années d'expérience. Les évaluations théoriques et pratiques portent sur l'ensemble des compétences liées à la norme professionnelle ou à un programme de formation. Chacune des compétences prévues est évaluée afin d'obtenir le CQP, un diplôme ou une attestation. Il est parfois possible que l'évaluation porte sur plusieurs compétences à la fois.

6- Je suis cuisinière et j'aimerais travailler dans un hôtel, devrais-je faire une démarche de RAC ou de RCMO?

RAC RCMO

Réponse :

Les deux, puisque les deux démarches sont complémentaires. Toutefois, les hôtels exigent souvent le CQP pour les postes de sous-chef, chef ou chef de partie.

7- J'ai besoin du sceau rouge dans mon métier. Pour l'obtenir, dois-je faire de la RAC ou de la RCMO?

RAC RCMO

Réponse:

Pour avoir le sceau rouge, vous devez d'abord obtenir le CQP. Selon l'expérience de votre client, deux voies lui sont offertes : la RCMO ou le PAMT. (Le sceau rouge favorise la mobilité de la main d'œuvre dans les autres provinces canadiennes)

8- Depuis 10 ans, je m'occupe bénévolement de toute la comptabilité d'un organisme communautaire. Puis-je me faire reconnaître cette expérience?

Oui Non

Réponse :

Ce sont les compétences que l'on reconnaît et non l'expérience. Cette confusion s'observe souvent. C'est ainsi que certaines personnes croient que parce qu'elles ont cinq, dix ou quinze ans d'expérience, le diplôme est littéralement à portée de main.

Toutefois, les compétences acquises par cette expérience nous laissent croire que vous seriez un candidat admissible à la démarche de RAC. Les compétences que vous avez acquises peuvent avoir été intégrées par le biais d'expériences de travail, mais aussi par des activités telles que le bénévolat et les loisirs. Ce qui importe en RAC, ce sont les compétences que vous avez développées et non l'endroit ou la manière selon laquelle vous les avez acquises.

9- Quelle est la durée d'une démarche de RAC?

Réponse :

Il n'y a pas de temps prescrit. Les facteurs qui influencent la durée sont, entre autre, le nombre de compétences maîtrisées, le nombre d'heures requises afin de compléter la formation manquante, la disponibilité du candidat et de l'organisation de l'établissement scolaire.

10- J'étais ingénieur civil dans mon pays et j'aimerais pratiquer comme ingénieur ici. La RAC en établissement scolaire peut-elle m'aider?

Oui Non

Réponse :

Dans ce cas, la première étape serait de vous informer auprès de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de connaître le processus d'accès au droit de pratique comme ingénieur. Seul l'Ordre professionnel est autorisé à procéder à un processus de reconnaissance menant au permis de pratique relié à la profession qu'il régit.

Toutefois, selon votre situation (ex : le français est votre 2^e ou 3^e langue), la RAC en formation professionnelle ou technique dans un domaine connexe pourrait vous aider à maîtriser le vocabulaire, les normes et règlements afin d'être davantage en mesure de répondre à la réglementation de l'Ordre professionnel.

Le fait d'obtenir un diplôme connexe dans votre domaine pourrait vous permettre de travailler en contexte québécois tout en poursuivant des démarches auprès de l'Ordre professionnel si vous souhaitez obtenir le titre et les avantages liés au permis de pratique et si vous souhaitez ajouter des compétences plus pratiques à votre curriculum.

Exemple:

Une architecte dont la 3^e langue est le français se fait reconnaître certaines compétences du DEP en dessin de bâtiment via la RAC. La formation manquante lui permet d'acquérir les normes d'ici (système impérial, lecture de plan, vocabulaire, construction de bois, code du bâtiment, etc.) ainsi que son DEP. Celui-ci en poche, elle réussit à faire partie de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) et poursuit ses démarches auprès de l'Ordre des architectes du Québec.

11- « J'ai réussi mon équivalence du MIDI. Ils m'ont reconnu un DEC en informatique. Puis-je recevoir un diplôme québécois sur cette base »?

Oui Non

Réponse:

Le MIDI n'octroie pas d'équivalence, son rôle est de faire une évaluation comparative des diplômes obtenus hors Québec. Le MIDI situe les diplômes (nombre d'années de scolarité, niveau scolaire comparable et domaine d'études) au regard du système scolaire québécois. Si vous désirez obtenir un diplôme québécois, vous pouvez vérifier auprès de Qualification Montréal si votre cheminement permet d'envisager une démarche de RAC.

12- Dois-je maîtriser un pourcentage de compétences reliées au programme afin d'être accepté en RAC?

Oui Non

Réponse :

Théoriquement non. Cependant, il faut posséder des compétences afin d'être en mesure de les démontrer.

En pratique, On doit d'abord savoir que la formation professionnelle et la formation technique ne sont pas financées de la même façon pour le processus de RAC et que l'organisation de la formation manquante est différente d'un ordre d'enseignement à l'autre.

Le candidat à la RAC doit compléter une autoévaluation de ses compétences à l'égard d'un programme de formation à l'aide de fiches descriptives. À la suite de cet exercice, la personne pourra déjà avoir une bonne idée au sujet de la pertinence de la RAC comme démarche envisageable pour l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation reconnu au Québec.

Ainsi :

En formation professionnelle, afin de savoir si le processus de RAC peut convenir à une personne, il est préférable que celle-ci semble maîtriser au moins la totalité d'une compétence (cœur de la compétence d'un module de formation) reliée au programme de formation. En effet, les conditions de reconnaissance nécessitent de démontrer la maîtrise de l'ensemble de la compétence. Ceci, même s'il est théoriquement possible de reprendre l'évaluation de certains éléments d'une compétence dont la maîtrise n'a pas été démontrée; c'est ce qu'on appelle la reconnaissance partielle d'une compétence. Dans les faits, il peut s'avérer difficile, voire impossible, de financer l'acquisition partielle de compétences pour un programme donné selon la réalité organisationnelle des centres de formation professionnelle et les règles de financement du ministère de l'Éducation. Toutefois, toutes les solutions peuvent être explorées avec le spécialiste de contenu, le conseiller en RAC et même la direction du centre de FP afin de trouver des façons d'acquérir des compétences manquantes totales ou partielles sans avoir à intégrer la formation régulière (ex : formation autofinancée ou financée par un employeur via le Service aux entreprises; formation en milieu de travail par un pair, autoformation à la maison pour des compétences plus théoriques, cohortes de formation individualisées lorsque le bassin de candidats et les outils d'enseignement le permettent, etc.).

En formation technique, plusieurs cégeps vont admettre les candidats en RAC sur la base de la maîtrise d'une quantité minimale de compétences reliées au programme d'études.

13- Mon client s'exprime mal en français, il a de la difficulté à lire et à comprendre le français. Est-il prêt pour la RAC?

Oui Non

Réponse :

Il devrait débiter par un programme de francisation. Par contre, certaines démarches de RAC pour certains programmes sont offertes en anglais.

14- Je suis en visite au Québec. Puis-je faire de la RAC?

Oui Non

Réponse:

En formation professionnelle :

Selon les commissions scolaires, des nuances quant au choix d'offrir ou non ce service à ces candidats étrangers potentiels sont observées.

Théoriquement, afin d'avoir droit à la gratuité scolaire pour faire de la RAC, la personne en visite pourrait faire une demande de RAC mais seulement pour une formation (en incluant la partie RAC) d'une durée totale de moins de 6 mois. De plus, s'il y a un stage prévu en formation manquante, le candidat devra obtenir un permis de travail (stage coop) et obtenir une assurance médicale privée.

Une commission scolaire pourrait aussi décider d'offrir le service de RAC à des élèves étrangers en leur faisant payer le coût réel du processus de RAC et de la formation manquante en plus d'exiger un CAQ, une assurance médicale privée, un permis d'études et, si la personne doit faire un stage, un permis de travail (stage coop). Ceci, en plus des autres documents exigés pour la preuve d'identité.

Au collégial :

« Un étudiant est soumis au Règlement sur la définition de résident du Québec et doit fournir à l'établissement d'enseignement la preuve qu'il est résident du Québec dès que le gouvernement du Québec contribue par ses subventions, au financement de ses études, ce qui est le cas en RAC. Il faut ainsi faire la preuve de la résidence au Québec afin que ces personnes puissent bénéficier du principe d'accessibilité et de gratuité des études collégiales prévu par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Le *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau collégial* est un outil indispensable pour bien choisir la règle selon le cas traité. Le service de l'organisation scolaire de chaque collège connaît ces règles et saura apporter son soutien, le cas échéant, soit en traitant la demande soit en assistant le personnel de la RAC. »⁽¹⁾

Les différents statuts considérés sont les suivants : citoyen canadien, résident permanent du Canada, réfugié et étudiant étranger.

15- Je suis réfugié, puis-je faire de la RAC?

Oui Non

Réponse :

En formation professionnelle :

*Généralement, pour avoir droit à la gratuité scolaire au Québec, le candidat doit avoir soit la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. Il peut aussi être **réfugié en demande de résidence permanente** au titre de la catégorie de regroupement familial ou pour motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public. À ce moment, il doit avoir un **CSQ indiquant un Bureau fédéral au Canada (champ 17)** et il doit présenter une lettre de **CIC arborant le code 17, 18, 18A ou 19**. S'il est majeur, il doit aussi obtenir un **permis d'études code 37**. Donc, oui, certains réfugiés peuvent avoir droit à la gratuité scolaire pour faire la RAC en formation professionnelle et la formation manquante mais d'autres non.*

En formation technique :

Voir la réponse à la question 15.

16- Je suis réfugié, puis-je faire de la RCMO?

Oui Non

Réponse:

La RCMO est un processus d'évaluation de la maîtrise complète de compétences liées à une norme professionnelle et jugées essentielles pour l'exercice d'un métier donné. Comme aucune formation n'y est associée, les personnes réfugiées acceptées peuvent s'en prévaloir.

17- Je suis français, et j'ai un diplôme de la France, puis-je faire de la RAC pour obtenir le diplôme québécois?

Oui Non

Réponse :

Avant d'entreprendre une démarche de RAC, vous devez vérifier si votre métier fait partie de l'accord Québec/France appelé arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM).

POUR EN SAVOIR PLUS : <http://www.mrifce.gouv.qc.ca/fr/grands-dossiers/reconnaissance-qualifications/entente-quebec-france>

18- Selon vous, quels sont les avantages du certificat de qualification (RCMO)?

- Garantit à l'employeur que vous êtes un travailleur expérimenté, qui maîtrise tous les aspects du métier selon les normes professionnelles québécoises en vigueur actuellement.
- Vous permet d'obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences et de votre expérience de travail.
- Facilite votre recherche d'emploi.
- Vous procure l'occasion de vous démarquer des autres travailleurs.

Commentaires généraux :

- (1) Tiré du Guide pratique à l'intention des intervenants; Accompagner les personnes immigrantes en RAC. p. 17, rédigé sous la direction d'Andrée Langevin, coordonnatrice du Centre d'expertise et de reconnaissance des acquis et des compétences du Cégep Marie-Victorin. Décembre 2015.

ACRONYMES:

AEP Attestation d'études professionnelles

DEC Diplôme d'études collégiales

DEP Diplôme d'études professionnelles

FP Formation professionnelle

FT Formation technique

CSQ Certificat de sélection du Québec

CAQ Certificat d'acceptation du Québec

CQP Certificat de qualification professionnelle obtenu à la suite de la démarche de RCMO ou d'un

PAMT Programme d'apprentissage en milieu de travail

RCMO Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

PAMT Programme d'apprentissage en milieu de travail

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur